

La Ville de Limoges se mobilise pour venir en aide aux entreprises limougeaudes

En complément des mesures annoncées par le Gouvernement et la Région Nouvelle-Aquitaine, la Ville de Limoges se mobilise pour venir en aide aux entreprises limougeaudes confrontées à la crise liée à l'épidémie de Covid-19.

Dès le départ de l'épidémie, **la Ville a pris immédiatement des mesures d'urgence permettant de soutenir l'activité et la pérennité financière des entreprises :**

- gel des droits de terrasse et des redevances d'étalages perçus par la Ville au titre de l'occupation de son espace public ;
- mesures de facilitation du maintien de l'activité économique : stationnement gratuit sur l'ensemble du territoire de la commune ;
- soutien à la trésorerie : accélération des délais de paiement pour les marchés publics et accompagnement des partenaires contractuels ;
- mise en œuvre d'aménagements permettant le maintien des marchés alimentaires, notamment pour permettre aux producteurs de la filière maraîchère et agricole de vendre leurs produits de qualité, et de l'ouverture des halles en toute sécurité.

Par ailleurs la Ville de Limoges, dans le cadre de son Limoges Business club, met en place **un numéro vert 0800 71 08 87** destiné aux entreprises de Limoges qui souhaitent obtenir des informations pour trouver, dans toutes les aides annoncées par l'État, la Région, l'EPCI, etc, celles qui peuvent répondre à leur situation. Ce numéro vert est accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 18h.

Le site internet limoges.fr (rubrique « Mesures d'urgence » dans le « Fil info s») présente également la synthèse des aides et contacts utiles.

Enfin, la Ville de Limoges, en relation avec la Communauté urbaine Limoges Métropole, accompagne les initiatives, industrielles, commerciales ou bénévoles, **qui permettent de faire émerger des solutions innovantes, utiles dans la gestion de la crise sanitaire actuelle.**